

OFFICE DE TOURISME de LA ROQUE D'ANTHERON



Réseau des OTSI du Pays d'Aix

Notre office de tourisme en cours de classement dans la catégorie III appartient au réseau de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative.

Il s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Faciliter vos démarches.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues.
- Vous offrir l'accès libre à la wifi.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues.
- Etre ouvert au moins 120 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet bilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués.
- Diffuser son information touristique également sur support papier traduite au moins en une langue étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établisse ment, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées télé phoniques, le niveau du classement ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site inter net et des coordonnées téléphoniques et postales;
 - aux évènements et animations :
 - aux numéros de téléphone d'urgence.
 - Mettre à jour annuellement son information touristique.
 - Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
 - Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles.
 - Vous donner accès à la consultation des disponibilités d'hébergements classés en période estivale.
 - Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
 - Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
 - Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.

Nos partenaires











